



PROGRAMME D'ÉDUCATION 2023-2024

DESCRIPTIF DES COURS

Pour l'amélioration des conditions de travail



01 LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET LA DÉLÉGUÉE SYNDICALE

18 heures

27, 28 et 29 sept. 2023 (Salle M.-Pinsonneault)

Ce cours permet aux participants et aux participantes de découvrir les moyens pour mieux accomplir leurs tâches syndicales et ce, à partir des problèmes vécus au travail. En plus d'identifier les ressources disponibles pour les délégués et les déléguées, on apprend des éléments d'histoire syndicale, on identifie des solutions aux problèmes quotidiens et on se familiarise avec la procédure de grief.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

02 DOSSIER DE GRIEF

18 heures

28, 29 fév. et 1 mars 2024 (salle M.-Pinsonneault)

Si votre rôle syndical est de défendre les membres aux prises avec une violation de la convention collective, vous apprécierez ce cours. On traite de la préparation d'un dossier en vue du règlement d'un grief ou d'un arbitrage. Entre autres, de l'établissement du droit, de la planification de la preuve à faire, de l'élaboration de l'enquête, des rencontres avec les témoins, de l'évaluation de la preuve possible de l'employeur et de la constitution du dossier.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

03 NÉGOCIATION COLLECTIVE

18 heures

13, 14 et 15 mars 2024 (Salle M.-Pinsonneault)

Ce cours vise à développer une stratégie de négociation, à produire des contrepropositions et à faire valoir nos priorités en vue de gagner notre négociation. Il permet d'expérimenter le travail d'équipe lors d'une négociation fictive. On prend de l'assurance comme responsable ou porte-parole et on s'informe également sur le cadre légal des négociations.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

06 S'OUTILLER POUR LA RÉOLUTION DE CONFLITS INTERPERSONNELS

12 heures

15 et 16 novembre 2023 (Salle M.-Pinsonneault)

Ce cours permet de se doter d'une démarche de résolution de conflits afin d'intervenir en milieu de travail. Cette session s'adresse à toutes les personnes membres de la structure syndicale qui ont à intervenir dans des situations de conflits, ainsi qu'aux déléguées sociales et aux délégués sociaux.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

Santé et sécurité au travail

10 HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE: PRÉVENTION ET INDEMNISATION

18 heures

20, 21 et 22 sept. 2023 (Salle M.-Pinsonneault)

10, 11 et 12 avril 2024 (Salle M.-Pinsonneault)

Ce cours permet de définir le harcèlement psychologique et de développer des compétences dans l'analyse d'une telle situation. De plus, ce cours permet de se donner un cadre d'intervention et de soutien pour les personnes qui en sont victimes. Une méthode d'enquête simple et efficace se révélera être la pierre angulaire de la résolution de dossiers de harcèlement. Les participants et les participantes devraient être en mesure de constituer un dossier complet dans le cas où celui-ci se judiciaireiserait et de se donner un cadre d'intervention systématique de prise en charge du harcèlement psychologique par la prévention.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)



11 INTRODUCTION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

18 heures

11, 12 et 13 octobre 2023 (Salle M.-Pinsonneault)

24, 25 et 26 janvier 2024 (Salle M.-Pinsonneault)

Ce cours a pour objectif d'initier les membres à la santé et sécurité du travail. Par une meilleure connaissance de notre milieu de travail et par l'acquisition de notions minimales de nos principaux droits en ce domaine, ce cours nous démontre l'importance de l'action syndicale pour mieux prévenir les lésions professionnelles. Il s'adresse non seulement aux membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, mais aussi à toute personne impliquée dans son syndicat.

Ce cours constitue un préalable à certains autres cours en santé et sécurité du travail.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

12 LE TRAVAIL SYNDICAL EN PRÉVENTION

12 heures

14 et 15 février 2024 (Salle M.-Pinsonneault)

Ce cours s'adresse principalement aux représentantes et aux représentants à la prévention ainsi qu'aux membres syndicaux qui participent aux travaux d'un comité paritaire de santé et sécurité du travail. En plus d'examiner le fonctionnement de ce comité, les fonctions de la représentante et du représentant à la prévention ainsi que différents règlements importants en matière de santé et sécurité du travail, ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus complexes auxquels nous sommes souvent confrontés. **Préalable : cours n°11**

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

13 ENQUÊTE D'ACCIDENT

12 heures

17 et 18 janvier 2024 (Salle M.-Pinsonneault)

Ce cours permet de mieux identifier les faits pertinents reliés à un accident, d'interroger les témoins et d'établir le dossier d'enquête. De plus, on cerne les causes de l'accident de façon à élaborer les recommandations pour corriger la situation.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

14 RÉCLAMATION À LA CNESST

18 heures

8, 9 et 10 novembre 2023 (Salle M.-Pinsonneault)

Ce cours permet de mieux intervenir lorsque les membres font une réclamation à la CNESST. On étudie la Loi, les réclamations, la compensation, les prestations, les procédures d'appel, les clauses à négocier et les stratégies à développer face aux employeurs et à la CNESST.

Préalable : cours n°11

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

15 CONTESTATION À LA CNESST

18 heures

13, 14 et 15 décembre 2023 (Salle C)

Conçu pour les membres ayant à soutenir des personnes accidentées, à préparer leur dossier et à les défendre, ce cours permet d'apprendre à structurer un dossier d'appel, de développer le sens de l'analyse et de connaître un minimum de règles de preuves et de procédures.

Préalable : cours n°11 (CETTE FORMATION N'EST PLUS COUVERTE PAR LA SUBVENTION CNESST)

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

16 VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL : PRÉVENTION ET INDEMNISATION

18 heures — **SUR DEMANDE**

Pour les entreprises de **juridiction fédérale**, le droit des personnes salariées à un milieu sans violence découle de dispositions sur la prévention de la violence dans le lieu de travail du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*. L'objectif de cette formation est principalement de transmettre aux participants et participantes l'information et les outils nécessaires pour faire respecter les exigences de la partie II du Code canadien du travail en matière de prévention de la violence et des autres règlements applicables. Il est notamment question de présenter les obligations juridiques relatives à la prévention de la violence énoncées dans la partie II du Code canadien du travail et dans la partie XX du *Règlement canadien sur la santé et sécurité au travail*.

Ce cours est la version fédérale du cours sur le harcèlement psychologique. Il est évidemment assujéti aux subventions de la CNESST.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

17 VIOLENCE CONJUGALE: PRÉVENIR, AGIR ET INTERVENIR EN MILIEU DE TRAVAIL

12 heures

25 et 26 octobre 2023 (Salle M.-Pinsonneault)

24 et 25 avril 2024 (Salle M.-Pinsonneault)

La violence conjugale est un phénomène présent dans notre société, c'est un fléau qui prend de plus en plus d'importance. Lorsqu'une femme subit de la violence conjugale, elle ne la vit pas uniquement dans la sphère privée. Cette violence s'immisce dans son milieu de travail, soit par les effets qui se répercutent sur ses relations avec les collègues et sur sa productivité au travail, ou, dans d'autres cas, par le danger même qui la suit sur les lieux de travail.

Dans ce cours, les participant(e)s vont mieux comprendre le phénomène de la violence conjugale et comment il se manifeste au travail. Ils et elles vont s'approprier les outils légaux à la disposition des victimes pour les protéger. De plus, en matière de prévention, les participant(e)s seront mieux préparés pour prévenir diverses situations de violence conjugale et comprendre comment utiliser nos ressources syndicales et communautaires pour mettre fin à la violence conjugale.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

26 LE DÉLÉGUÉ SOCIAL ET LA DÉLÉGUÉE SOCIALE

18 heures

17, 18 et 19 octobre 2023— LAVAL (à déterminer)

7, 8 et 9 novembre 2023 (Salles AB)

5, 6 et 7 décembre 2023 (Salles AB)

19, 20 et 21 mars 2024 (Salle C)

16, 17 et 18 avril 2024—LONGUEUIL (à déterminer)

14, 15 et 16 mai 2024 (Salle C)

Ce cours aide à soutenir nos collègues aux prises avec des problèmes personnels : toxicomanie et autres dépendances, problèmes financiers et familiaux. On traite des problèmes collectifs de santé mentale et de relations interpersonnelles difficiles. On pratique la relation d'aide et on explore les ressources du milieu pour bien faire notre travail de référence. On discute également des stratégies d'implantation d'un réseau de déléguées et délégués sociaux en lien avec nos structures syndicales.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

28 LA PRÉVENTION DU SUICIDE : L'ACTION SYNDICALE EN MILIEU DE TRAVAIL

6 heures

24 octobre 2023 (Salle M.-Pinsonneault)

27 mars 2024 (Salle C)

Ce cours d'adresse au délégué social et à la déléguée sociale. Il se veut un outil pour mieux agir auprès des personnes vivant de la détresse psychologique pouvant mener à des pensées suicidaires, et pour mieux les soutenir.

De plus, la formation outillera les personnes participantes afin qu'elles puissent sensibiliser les collègues relativement aux facteurs de risques présents dans le milieu de travail.

COÛT : 100 \$ (200 \$ pour non-affiliés)

Le repas est fourni lors de cette formation



Pour mieux saisir le monde

70 L'ACTION SOCIALE ET POLITIQUE : UN ENGAGEMENT CITOYEN PERMANENT

12 heures

SUR DEMANDE

La politique fait partie de nos vies. Les élus font des choix politiques qui déterminent les paramètres de fonctionnement de la société dans laquelle nous évoluons. Ceci nous force à faire des choix plus ou moins conscients. Dans le cadre de cette formation, les participants et les participantes acquerront des compétences pour être en mesure de développer un esprit critique face aux décisions politiques des élus pour faire des choix politiques éclairés en fonction de leurs valeurs.

De plus, le cours vise à outiller les militants et les militantes afin d'agir comme agents multiplicateurs dans leur milieu en mettant en valeur le projet de société souhaité par les travailleurs et les travailleuses de la FTQ.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

Il permet de se familiariser avec le contenu du cours qui contiendra, entre autres :

- Des critères d'admissibilité
- Du calcul du nombre de semaines de prestations
- Des critères d'exclusion
- Du calcul déterminant le montant des prestations et l'effet du travail sur celles-ci
- Du processus de contestation

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

72 ÉVALUER LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE MON ENTREPRISE

12 heures

14 et 15 novembre 2023 (Salle C)

2 et 3 avril 2024 (Salle M.-Pinsonneault)

Ce cours de deux jours vise à ce que les participants et les participantes comprennent le fonctionnement d'une entreprise. Ils apprennent aussi à analyser et à être ainsi en mesure de mieux cerner les signes annonciateurs de difficultés. De plus, ils sont amenés à réfléchir sur l'importance d'impliquer la structure syndicale locale pour réaliser ce travail d'analyse, lorsqu'il est fait en temps régulier, mais aussi en situation de crise. Pour faciliter les apprentissages, les participants et les participantes font le diagnostic d'une compagnie fictive. Ils analysent et déterminent ses forces et ses faiblesses à partir des signes qui apparaissent dans le portrait de l'entreprise.

La politique de remboursement pour les cours et autres activités de formations organisées par la FTQ et le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ s'applique.

COÛT : Gratuit

71 INTRODUCTION AUX MÉCANISMES DE L'ASSURANCE EMPLOI

12 heures

SUR DEMANDE

Cette session de deux jours permet aux participants et aux participantes de bien comprendre les mécanismes d'admissibilité à l'assurance-emploi dans les milieux de travail afin de prendre en charge les dossiers d'assurance-emploi dans les milieux de travail et d'aider leurs membres en cas de perte d'emploi. Ce cours permet aussi de sensibiliser les participantes et les participants à la nécessité d'agir dans leur milieu de travail et dans leur communauté afin de revendiquer un meilleur régime d'assurance-emploi.

Pour mieux saisir le monde

73 AGIR SYNDICALEMENT EN ORGANISATION DU TRAVAIL

12 heures

27 et 28 mars 2024 (Salle M.-Pinsonneault)

On pense souvent que l'action des syndicats porte sur les seules conditions de travail, sans toucher véritablement à l'organisation du travail, parce que cette dernière fait partie des droits de la direction, communément appelés droit de gérance. Rien n'est plus faux. De tout temps, les syndicats ont négocié pour faire reculer les droits de la direction sur l'organisation du travail.

Nous connaissons bien nos milieux de travail. Nous avons collectivement l'instinct qui nous amène à percevoir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas normalement et ce qui pourrait être amélioré.



(SUITE)

Parfois, nous sommes appelés à intervenir lorsque des changements sont annoncés. À d'autres moments, nous réalisons qu'un changement ne fonctionne pas. Nous devons pouvoir prévenir des situations qui menacent l'emploi, le bien-être et les conditions de travail de nos membres. C'est en connaissant bien les aspects de l'organisation du travail que nous pouvons agir. C'est le sens et l'objet de cette formation. Se donner les moyens pour voir venir, pour mieux agir et négocier dans l'intérêt de nos membres.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)



Pour préparer l'avenir

81 PRENDRE EN MAIN SA RETRAITE

18 heures

SUR DEMANDE

Vous êtes à cinq ans et moins de votre retraite? Ce cours est un moment d'échanges et de réflexion pour en faciliter la préparation. On aborde la question des revenus en présentant le fonctionnement des régimes publics et des régimes privés de retraite. On touche à certaines questions juridiques dont le testament, le contrat de mariage et le mandat d'incapacité. On discute de certaines questions qui pourraient influencer la vie d'une personne retraitée.

Ce cours est offert aux conjointes et aux conjoints, pour lesquels les mêmes modalités (fiche d'inscription et paiement des frais) s'appliquent.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

83 INTRODUCTION AUX AVANTAGES SOCIAUX : RETRAITE ET ASSURANCES

6 heures

À DÉTERMINER



La retraite et les assurances représentent une part importante des avantages sociaux négociés. Ces derniers assurent la sécurité financière de nos membres, avant comme pendant la retraite. Depuis plusieurs années déjà, nous assistons à l'explosion de leurs coûts et, conséquemment, ils prennent une plus grande importance à la table de négociation. Nous avons tout intérêt à ce qu'un plus grand nombre de nos militants et militantes en connaissent davantage sur le sujet pour pouvoir comprendre les enjeux et prendre des décisions éclairées. Cette formation d'une journée permet aux participants et aux participantes de distinguer les régimes d'accumulation de rentes de ceux d'accumulation de capital et de se familiariser avec les assurances collectives.

Une politique de remboursement des salaires, des frais d'hébergement et de transport s'applique selon les critères définis par le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ.

COÛT : 50 \$ (100 \$ pour non-affiliés)

82 L'ADMINISTRATION ET LA NÉGOCIATION DE NOS RÉGIMES DE RETRAITE

18 heures

À DÉTERMINER



Cette session s'adresse aux personnes qui négocient les régimes de retraite et aux membres des comités de retraite. Elle vise à outiller les participants et les participantes afin de mieux comprendre l'organisation financière et législative des régimes et leur permettre de faire face aux enjeux en matière de retraite. La formation a aussi pour but de développer des liens entre les membres des comités de retraite et l'organisation syndicale pour une meilleure action concertée dans l'intérêt de nos membres.

Une politique de remboursement des salaires, des frais d'hébergement et de transport s'applique selon les critères définis par le Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

LES COURS SUR DEMANDE

Selon les disponibilités, les cours offerts au présent programme peuvent être organisés, pour des groupes qui en font la demande, à d'autres dates que celles prévues au calendrier.

Un minimum de douze (12) personnes est requis.

Pour toute question concernant les cours sur demande, communiquez avec Hélène Simard, conseillère au service de l'éducation, au (514) 387-3666, poste 2510 ou par courriel au hsimard@ftq.qc.ca